



COMMUNE DE LEYSIN

AVIS

A nos amis les chiens et par eux,
à leurs propriétaires
et au public en général

Bill, Idéfix, Milou, Rantanplan et les autres, réjouissez-vous !

En effet, vos maîtres n'ont plus l'excuse de vous laisser souiller impunément les trottoirs, chemins, chaussées en prétextant qu'ils n'ont pas la possibilité de ramasser vos "crottes" par manque de sachets et poubelles pour déjections canines.

La Municipalité, soucieuse de ne pas ternir votre réputation, car elle vous apprécie en tant qu'animal, a fait l'acquisition d'une vingtaine de poubelles spécialement adaptées, ce qui complète de manière fort appréciable celles installées précédemment.

Si vos propriétaires ignorent encore le respect d'autrui, rappelez-leur que le public en général et les piétons en particulier détestent que les trottoirs, chemins ou routes soient souillés de vos déjections. Ils ont donc l'obligation de les ramasser et de déposer dans les poubelles les sacs prévus à cet effet. En aucun cas ces derniers ne peuvent être jetés n'importe où et surtout pas dans les prés, car cela représente un grave danger pour le bétail.

Enfin, et même si cela vous déplaît certainement, vous devez être tenus en laisse.

Le non-respect de ces dispositions les expose à des sanctions qu'ils n'apprécieront guère.

Avec une grosse caresse et nos remerciements à vos maîtres pour leur collaboration.

Leysin, août 2009

La Municipalité